



**MAIRIE DE CHEU 89600**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 05 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Maurice HARIOT, Jean-Claude SCHERY, Pascal MILLON, Michèle CHARREAU, Julie SCAVAZZA, Matthieu ROY, Jessie BOURSIN, Sébastien OLLIVIER, Christelle CROCHOT, Jean-Christophe BURTIN, Magali SCHIERER-ALLIE

Excusé(es) : Jean-Michel REMY qui a donné pouvoir à Pascal MILLON  
Hervé DUBUC qui a donné pouvoir à Jean-Claude SCHERY  
Fanny PEREIRA qui a donné pouvoir à Jessie BOURSIN  
Jérôme PARIS qui a donné pouvoir à Maurice HARIOT

Secrétaire de séance : ROY Matthieu

1. **Approbation du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2024**

Le compte rendu est validé à l'unanimité

2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2024**

3. **Vote du compte administratif 2023 - Commune**

Après avoir entendu les résultats ci-dessous, le Conseil Municipal procède au vote. Le compte administratif de la commune est voté, à l'unanimité (14 voix, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2022		459 081,70	150 497,85		150 497,85	459 081,70
Opérations de l'exercice 2023	443 811,87	636 538,18	88 264,24	246 420,93	532 076,11	882 959,11
TOTAL	443 811,87	1 095 619,88	238 762,09	246 420,93	682 573,96	1 342 040,81
Résultats de clôture		651 808,01		7 658,84	-	659 466,85
Restes à réaliser					-	-
TOTAL CUMULE		651 808,01	-	7 658,84	-	659 466,85
RESULTAT DEFINITIF		651 808,01		7 658,84		659 466,85

4. **Vote du compte administratif 2023 - Assainissement**

Après avoir entendu les résultats ci-dessous, le Conseil Municipal procède au vote. Le compte administratif de l'assainissement est voté, à l'unanimité (14 voix, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

M.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2022	29 718,11			58 830,45	29 718,11	58 830,45
Opérations de l'exercice 2023	58 520,29	57 138,30	71 323,86	35 285,00	129 844,15	92 423,30
TOTAL	88 238,40	57 138,30	71 323,86	94 115,45	159 562,26	151 253,75
Résultats de clôture	31 100,10			22 791,59	31 100,10	22 791,59
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	31 100,10			22 791,59	31 100,10	22 791,59
RESULTAT DEFINITIF	31 100,10			22 791,59	-	8 308,51

#### 5. Approbation du compte de gestion 2023 de la trésorerie - Commune

Le compte de gestion de la commune, identique au compte administratif, est approuvé à l'unanimité avec les résultats suivants :

- Investissement : 7 658,84 €
- Fonctionnement : 651 808,01 €

#### 6. Approbation du compte de gestion 2023 de la trésorerie - Assainissement

Le compte de gestion de l'assainissement, identique au compte administratif, est approuvé à l'unanimité avec les résultats suivants :

- Investissement : 22 791,59 €
- Fonctionnement : - 31 100,10 €

#### 7. Affectation des résultats

A la clôture d'un exercice, il convient d'affecter les résultats. Ils seront affectés comme suit dans le budget primitif 2024 :

- Compte 001 (recette d'investissement) : 7 658,84 €
- Compte 002 (recette de fonctionnement) : 651 808,01 €

➤ Vote : pour à l'unanimité

#### 8. Vote des taux des taxes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux. Voici les taux votés, identiques à 2023 :

Taxe Foncière Bâti : 27,82 %

Taxe Foncière Non Bâti : 26,44 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 16,79 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 16,28 %

#### 9. Vote du budget primitif 2024 - Commune

Le budget primitif 2024 pour la commune est voté, à l'unanimité, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 240 783,01 €
- Recettes de fonctionnement : 1 240 783,01 €
- Dépenses d'investissement : 839 657,75 €
- Recettes d'investissement : 839 657,75 €

Les principaux investissements portent sur :

- Réparation de la toiture de l'école
- Construction d'un terrain multisport
- Clôture du stade
- Changement de la main courante du stade
- Passage en leds des luminaires sur le petit terrain de foot
- Création d'un passage surélevé
- Création de trottoirs sur de la route de Germigny

M.H.

- Rénovation énergétique des bâtiments publics

## **10. Vote du budget primitif 2024 - Assainissement**

Le budget primitif 2024 pour l'assainissement est voté, à l'unanimité, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 97 122,10 €
- Recettes de fonctionnement : 97 122,10 €
- Dépenses d'investissement : 59 378,59 €
- Recettes d'investissement : 59 378,59 €

## **11. Subventions aux associations**

Les subventions suivantes ont été accordées aux associations :

ADMR St-Florentin : 600 €

UNA Flogny-la-Chapelle : 600 €

Maison des parents de Bourgogne : 300 €

OCCE (Coopérative scolaire) : 2 000 €

Comité d'Animation de Chéu : 300 €

Club Temps Libre de Chéu : participation transport pour la sortie annuelle dans la limite de 1 000 €

Football Club de Chéu : 500 €

Association Sport et Loisirs : pas de subvention pour le moment car il manque des justificatifs

**Monsieur le Maire rappelle que les prêts de salle communale et/ou terrains de sport sont des subventions en natures (structure, électricité, chauffage, eau, ménage, entretien ...).**

Les autres associations n'ont pas encore retourné leur demande de subvention avec les justificatifs. Leur dossier sera étudié lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu après la réception de la demande.

## **12. Création d'un emploi permanent de Rédacteur (catégorie B)**

Suite à l'obtention du concours de Rédacteur (catégorie B) de la secrétaire, il est nécessaire d'ouvrir un poste à plein temps de cette catégorie pour pouvoir ensuite la nommer.

Il est donc décidé de créer un poste permanent de Rédacteur (catégorie B), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Vote : pour à l'unanimité

## **13. Affaires et questions diverses**

### ➤ Remerciements :

- Mme LEBASNIER Maryse suite au décès de M. LEBASNIER Fernand (oubli de mention lors du dernier conseil municipal)
- Famille RICHARD suite au décès de M. RUFFIER Moïse (oubli de mention lors du dernier conseil municipal)
- Famille DESVAUX suite au décès de M. DESVAUX Bernard
- Familles TISSIER et DROUET suite au décès de M. TISSIER Bernard

➤ Elections européennes : les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Pour les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales, il est possible de le faire jusqu'au 3 mai 2024 inclus.

➤ 10 ans du conseil municipal des enfants : une cérémonie va être organisée pour fêter les 10 ans du conseil municipal des enfants. Elle aura lieu le samedi 25 mai 2024 sur la place de la mairie.

➤ 8 mai : cérémonie au monument aux morts à 11 h 00.

La séance est levée aux environs de 21 h 49



Le Maire,

Maurice HARIOT